

1. Bilan des actions de sensibilisation et d'information réalisées par la structure auprès des équipes, des personnes intervenantes dans la structure, etc

Grâce aux outils développés par l'AFDAS, l'ensemble des salarié.e.s permanent.e.s et intermittent.e.s a été informé et sensibilisé au sujet des VHSS.

Ces outils seront intégrés au livret d'accueil du TDB à partir de janvier 2023 pour les nouv.eaux.elles arrivant.e.s.

L'élue au CSEC est désignée référente VHSS

2. Bilan des formations suivies par l'encadrement et les équipes sur le thème des VHSS

- nombre et fonctions des personnes ayant suivi des formations en 2022 au titre de la lutte contre les VHSS : **2 personnes**

Pierre LIMOUZIN, Administrateur

Yamina GHORZI, délégué titulaire au CSEC

- Nom des organisme(s) de formation :
AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail)
ACCORDIA

3. Formalisation du dispositif de signalement de faits de VHSS

Décrire le dispositif mis en place :

Demande d'entretien avec la référente VHSS (élue titulaire au CSEC)

Information de l'Administrateur ou de la Directrice Adjointe

Coordination de la réponse à apporter à la situation entre les personnes concernées

4. Etat des lieux des éventuels signalements reçus et traités

Pas de signalement reçu à ce jour